Rapport de la Commission du Conseil communal

Préavis municipal N° 1334 / 2025

Demande d'un crédit d'étude pour le développement d'un chauffage à distance alimenté par pompage au Léman

Au Conseil communal de Lutry

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis n° 1334/2025 s'est réunie le 21 mai 2025 à 18h30 à la salle Doret, en présence de Monsieur Charles Monod, Syndic.

La commission était composée de Mesdames Melanie Galpin, Kristin Rossier Buri, Valérie Dormenval et Tamara Schneider (présidente rapportrice), Messieurs Jakob Bircher, Jean-Yves Conne, Olivier Rodieux et Antoine Blondel.
Monsieur Vincent Von Siebenthal était absent.

1. Préambule

La commission remercie Monsieur le Syndic pour la qualité du préavis ainsi que pour la clarté des documents fournis et de sa présentation orale.

2. Situation actuelle

La Commune de Lutry s'inscrit dans la transition énergétique, en lien avec les objectifs fédéraux et cantonaux : réduire la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables et sortir des énergies fossiles.

Dans ce cadre, une première étude a été lancée en 2023 pour évaluer la possibilité de chauffer le futur collège de la Combe grâce à l'eau du Léman. Les résultats étant positifs, une étude de faisabilité a été menée en 2024 avec le soutien du Canton, confirmant qu'un réseau de chauffage à distance serait possible pour plusieurs bâtiments communaux

3. Analyse du préavis

La commission a examiné le préavis point par point et a pu poser l'ensemble des questions souhaitées au Municipal en charge.

Lors de sa présentation, Monsieur le Syndic a précisé que la géothermie ne s'avérait pas adaptée au Bourg de Lutry. En revanche, le projet de CAD depuis le lac présente un potentiel d'extension intéressant, notamment vers des quartiers tels que Taillepied. Il a aussi été relevé que le système pourrait inclure une fonction de rafraîchissement, utile en période estivale.

Une question a été soulevée concernant l'utilisation du sable comme source de chaleur (stockage thermique). Il a été indiqué que cette option n'était pas envisagée dans l'état actuel du projet, mais que d'autres sources de chaleur locales pourraient être valorisées, comme par exemple la chaleur résiduelle issue du parking de la Possession, ce qui ouvre la voie à un réseau potentiellement hybride et évolutif.

Le but du crédit d'étude est de permettre une analyse approfondie du potentiel local et d'aboutir à une proposition techniquement et économiquement adaptée aux besoins de la commune.

La commission a également soulevé la question de l'impact environnemental sur le Léman. Il a été précisé qu'une autorisation cantonale est requise pour ce type d'installation, ce qui implique une évaluation rigoureuse de son incidence sur le milieu lacustre.

Le collège de la Combe, actuellement en projet, serait le premier bâtiment raccordé au réseau si le projet se concrétise.

Par la suite, un appel d'offres public via la plateforme SIMAP sera lancé pour rechercher un contracteur chargé de la construction, du financement et de l'exploitation du réseau. Un nouveau préavis sera alors présenté au Conseil communal pour la suite du projet.

Concernant le financement, le crédit d'étude de CHF 179'000.– sera couvert par la trésorerie communale. Le Canton participera à hauteur de 60 %, dans la limite de CHF 30'000.–. En cas d'attribution du marché à un contracteur, ce dernier prendra à sa charge l'intégralité des frais d'étude. Cette disposition a été confirmée comme garantie d'usage.

4. Délibérations et conclusions

À l'issue de la séance, une courte discussion a eu lieu. À l'unanimité des commissaires présents, la commission s'est prononcée en faveur de l'acceptation du préavis.

En conséquence, et sur la base des éléments présentés ci-dessus, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil communal de Lutry

- Vu le préavis no 1334/2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

I. *D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 179'000.- pour les études relatives au développement d'un chauffage à distance (CAD) alimenté par pompage du Léman.*

II. *D'admettre le mode de financement proposé.*

Au nom de la Commission, sa Présidente

Tamara Schneider

Lutry, le 12 juin 2025